

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Rodex-G Grains

Type(s) de produit: TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

Numéro de l'autorisation: BE2016-0032

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0015413-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	4
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	5
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	5
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	5
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	5
4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques	7
4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	7
4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	7
4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	8
4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	8
4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques	9
4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	9
4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	9
4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	9
4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	9
4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques	11
4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	11

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	11
4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	11
4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	11
4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques	13
4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	13
4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	13
4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	13
4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	13
4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques	15
4.6.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	15
4.6.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	15
4.6.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	15
4.6.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	15
4.7.1 Consignes d'utilisation spécifiques	16
4.7.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	16
4.7.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	16
4.7.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	17
4.7.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	17
4.8.1 Consignes d'utilisation spécifiques	18
4.8.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	18
4.8.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	18
4.8.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	19
4.8.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	19
5. Conditions générales d'utilisation	19
5.1. Consignes d'utilisation	19
5.2. Mesures de gestion des risques	20
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	21
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	22
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	22

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

MERCURE B
Rodex Grains
Rakil Grain

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Pelsis Belgium NV
	Adresse	Industrieweg 15 B-2880 Bornem Belgique
Numéro de l'autorisation	BE2016-0032	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0015413-0000	
Date de l'autorisation	22/07/2013	
Date d'expiration de l'autorisation	17/04/2023	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Pelsis Belgium NV
Adresse du fabricant	Industrieweg 15 B-2880 BORNEM Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Industrieweg 15 B-2880 BORNEM Belgique

Nom du fabricant	LARC
Adresse du fabricant	ZA de KERAMPAOU 29140 MELGVEN France
Emplacement des sites de fabrication	ZA de KERAMPAOU 29140 MELGVEN France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	12 - Bromadiolone
Nom du fabricant	PELGAR INTERNATIONAL LTD
Adresse du fabricant	UNIT 13 Newman Lane GU34 2QR ALTON Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	UNIT 13 Newman Lane GU34 2QR ALTON Royaume-Uni
	Prazska 54 280 02 KOLIN République tchèque

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Bromadiolone	3-[3-(4'-Bromo[1,1'-biphenyl]-4-yl)-3-hydroxy-1-phenylpropyl]-4-hydroxy-2H-1-benzopyran-2-one	Substance active	28772-56-7	249-205-9	0.0025

2.2. Type de formulation

RB - Appât (prêt à l'emploi)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Risque présumé d'effets graves pour les organes sang à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée ..

Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Tenir hors de portée des enfants.

Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

Ne pas respirer les poussières.

Consulter un médecin en cas de malaise.

Éliminer le contenu dans en accordance avec la reglemantation nationale/europeéenne en vigueur

Éliminer le récipient dans en accordance avec la reglemantation nationale/europeéenne en vigueur

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Souris domestiques et/ou rats – réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées – intérieur

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Mus musculus-Souris domestiqueJuvéniles et adultes

Rattus norvegicus-rat brunjuvéniles et adultes

Rattus rattus-rat noirjuvéniles et adultes

Domaine d'utilisation

Intérieur

à l'intérieur

Méthode(s) d'application

Application des appâts -

	<ul style="list-style-type: none"> - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés. - Points d'appâts couverts et protégés.
Taux et fréquences d'application	<p>Rats: jusqu'à 200 g d'appât par point d'appât. Souris jusqu'à 50 g d'appât par point d'appât - - - points d'appât:</p> <p>Rats: jusqu'à 200 g d'appât par point d'appât. Souris jusqu'à 50 g d'appât par point d'appât</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	<p>Professionnel</p>
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Taille minimale de l'emballage : 3 kg. La taille de l'emballage est limitée à des sacs emballés individuellement avec un maximum de 10 kg par sachet emballé.</p> <p>Emballage primaire RODEX- Grains est offert en sacs de PP (25, 30, 40, 50, 70, 100, 150 ou 200 g) et en vrac.</p> <p>Emballage secondaire Les sacs sont ensuite emballés : <ul style="list-style-type: none"> - Seau PP (3, 5 ou 10 kg), - Boîte en carton (3, 5 ou 10 kg), - Boîtes à appâts pré-remplies. <ul style="list-style-type: none"> o Pour souris, 1*25g, 2*25g ou 1*50g, o Pour les rats, 2 à 8 *25g, 1 à 4*50g ou 2*100g. <p>Le produit est également livré séparément : <ul style="list-style-type: none"> - Seau en PP doublé d'un sac en PP (jusqu'à 10 kg), - Boîtes en carton ondulé recouvertes d'un revêtement PP (jusqu'à 10 kg), - Sac en papier multicouche avec doublure PP (jusqu'à 10 kg). </p></p>

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.

Suivez les instructions supplémentaires fournies par le code de bonnes pratiques correspondant.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir section 5.4

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir section 5.5

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Souris domestiques et/ou rats – réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées – extérieur autour de bâtiments

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Mus musculus-huismuizenjuvéniles et adultes Rattus norvegicus-rat brunjuvéniles et adultes

Rattus rattus-rat noirjuvéniles et adultes

Domaine d'utilisation

Extérieur

extérieur autour de bâtiments

Méthode(s) d'application

Application des appâts -

- Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
- Points d'appâts couverts et protégés.

Taux et fréquences d'application

Rats: jusqu'à 200 g d'appât par point d'appât. Souris jusqu'à 50 g d'appât par point d'appât - - -

points d'appât:

Rats: jusqu'à 200 g d'appât par point d'appât.
Souris jusqu'à 50 g d'appât par point d'appât

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Taille minimale de l'emballage : 3 kg.
La taille de l'emballage est limitée à des sacs emballés individuellement avec un

maximum de 10 kg par sachet emballé.
Emballage primaire
RODEX- Grain est offert en sacs de PP (25, 30, 40, 50, 70, 100, 150 ou 200 g) et en vrac.
Emballage secondaire
Les sacs sont ensuite emballés :
- Seau PP (3, 5 ou 10 kg),
- Boîte en carton (3, 5 ou 10 kg),
- Boîtes à appâts pré-remplies.
o Pour souris, 1*25g, 2*25g ou 1*50g,

o Pour les rats, 2 à 8 *25g, 1 à 4*50g ou 2*100g.

Le produit est également livré séparément :
- Seau en PP doublé d'un sac en PP (jusqu'à 10 kg),
- Boîtes en carton ondulé recouvertes d'un revêtement PP (jusqu'à 10 kg),
- Sac en papier multicouche avec doublure PP (jusqu'à 10 kg).

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât dans les points d'appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- [Si possible] Suivez les instructions supplémentaires fournies par le code de bonnes pratiques correspondant.

- Pour les applications en extérieur, les points d'appât doivent être couverts et placés dans des endroits stratégiques afin de minimiser l'exposition des organismes non ciblés.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.
- Ne pas placer pas directement ce produit dans les terriers.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Si les points d'appât se trouvent à proximité de plans d'eau (par exemple des rivières, des étangs, des canaux, des digues, des fossés d'irrigation) ou les systèmes d'évacuation des eaux sont placés, assurez-vous que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

--

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

- Voir section 5.4

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Voir section 5.5

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Souris domestiques – professionnels – intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Mus musculus-souris domestiquesjuvéniles et adultes
Domaine d'utilisation	Intérieur à l'intérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts - - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Taux et fréquences d'application	jusqu'à 50 g d'appât par point d'appât - - - - jusqu'à 50 g d'appât par point d'appât. Si plus d'une boîte d'appât est nécessaire, la distance minimale entre les boîtes d'appât doit être de 2 m.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Taille minimale de l'emballage : 3 kg.

La taille de l'emballage est limitée à des sacs emballés individuellement avec un maximum de 10 kg par sachet emballé.

Emballage primaire
RODEX- Grain est offert en sacs de PP (25, 30, 40, 50, 70, 100, 150 ou 200 g) et en vrac.

Emballage secondaire
Les sacs sont ensuite emballés :
- Seau PP (3, 5 ou 10 kg),
- Boîte en carton (3, 5 ou 10 kg),
- Boîtes à appâts pré-remplies.
o Pour souris, 1*25g, 2*25g ou 1*50g,

Le produit est également livré séparément :
- Seau en PP doublé d'un sac en PP (jusqu'à 10 kg),
- Boîtes en carton ondulé recouvertes d'un revêtement PP (jusqu'à 10 kg),
- Sac en papier multicouche avec doublure PP (jusqu'à 10 kg).

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Pour les souris: Les postes d'appâtage doivent être inspectés au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage sont intacts et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

- [Si possible] Suivez les instructions supplémentaires fournies par le code de bonnes pratiques correspondant.

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Voir section 5.2

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

- Voir section 5.4

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-Voir section 5.5

4.4 Description de l'utilisation

Utilisation 4 - Rats – professionnels – intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Rattus norvegicus-rat brunjuvéniles et adultes Rattus rattus-rat noirjuvéniles et adultes
Domaine d'utilisation	Intérieur à l'intérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts - - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Taux et fréquences d'application	jusqu'à 200 g d'appât par point d'appât - - - - Rats: jusqu'à 200 g d'appât par point d'appât. Si plus d'une boîte d'appât est nécessaire, la distance minimale entre les boîtes d'appât doit être de 5 m.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Taille minimale de l'emballage : 3 kg. La taille de l'emballage est limitée à des sacs emballés individuellement avec un maximum de 10 kg par sachet emballé. Emballage primaire RODEX Grain est offert en sacs de PP (25, 30, 40, 50, 70, 100, 150 ou 200 g) et en vrac. Emballage secondaire Les sacs sont ensuite emballés : - Seau PP (3, 5 ou 10 kg), - Boîte en carton (3, 5 ou 10 kg), - Boîtes à appâts pré-remplies. o Pour les rats, 2 à 8 *25g, 1 à 4*50g ou 2*100g. Le produit est également livré séparément : - Seau en PP doublé d'un sac en PP (jusqu'à 10 kg), - Boîtes en carton ondulé recouvertes d'un revêtement PP (jusqu'à 10 kg), - Sac en papier multicouche avec doublure PP (jusqu'à 10 kg).

4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Pour les rats: Les postes d'appâtage doivent être inspectés seulement 5 à 7 jours après le début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage sont intacts et de retirer les cadavres de rongeurs.
Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Voir section 5.2

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

- Voir section 5.4

4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Voir section 5.5

4.5 Description de l'utilisation

Utilisation 5 - Souris domestiques et/ou rats – professionnels – extérieur autour de bâtiments

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Mus musculus-souris domestiquejuvéniles et adultes Rattus norvegicus-bruine ratjuvéniles et adultes Rattus rattus-rat noirjuvéniles et adultes
Domaine d'utilisation	Extérieur à l'extérieur autour de bâtiments
Méthode(s) d'application	Application des appâts - - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Taux et fréquences d'application	- Rats: jusqu'à 200 g d'appât par point d'appât. Si plus d'une boîte d'appât est nécessaire, la distance minimale entre les boîtes d'appât est de 5 mètres. Souris: jusqu'à 50 g d'appât par point d'appât. Si plus d'une boîte d'appât est nécessaire, la distance minimale entre les boîtes d'appât est de 2 mètres - - - Rats: jusqu'à 200 g d'appât par point d'appât. Si plus d'une boîte d'appât est nécessaire, la distance minimale entre les boîtes d'appât est de 5 mètres. - Souris: jusqu'à 50 g d'appât par point d'appât. Si plus d'une boîte d'appât est nécessaire, la distance minimale entre les boîtes d'appât est de 2 mètres
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Taille minimale de l'emballage : 3 kg. La taille de l'emballage est limitée à des sacs emballés individuellement avec un maximum de 10 kg par sachet emballé. Emballage primaire RODEX- Grain est offert en sacs de PP (25, 30, 40, 50, 70, 100, 150 ou 200 g) et en vrac. Emballage secondaire Les sacs sont ensuite emballés : - Seau PP (3, 5 ou 10 kg), - Boîte en carton (3, 5 ou 10 kg), - Boîtes à appâts pré-remplies.

o Pour souris, 1*25g, 2*25g ou 1*50g,

o Pour les rats, 2 à 8 *25g, 1 à 4*50g ou 2*100g.

Le produit est également livré séparément :

- Seau en PP doublé d'un sac en PP (jusqu'à 10 kg),

- Boîtes en carton ondulé recouvertes d'un revêtement PP (jusqu'à 10 kg),

- Sac en papier multicouche avec doublure PP (jusqu'à 10 kg).

4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques (par exemple, de la pluie, de la neige, etc.). Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.

Les postes d'appâtage doivent être inspectés (pour les souris: au minimum tous les 2 à 3 jours)(pour rats: seulement 5 à 7 jours après) le début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage sont intacts et de retirer les cadavres de rongeurs. Rechargez le poste d'appâtage au besoin. Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.

Suivez les instructions supplémentaires fournies par le code de bonnes pratiques correspondant.

4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.

4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

- Voir section 5.4

4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Voir section 5.5

4.6 Description de l'utilisation

Utilisation 6 - Souris domestiques – grand public – intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Mus musculus-souris domestiquesjuvéniles et adultes
Domaine d'utilisation	Intérieur à l'intérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts - - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Taux et fréquences d'application	- jusqu'à 50 g d'appât par point d'appât. Si plus d'une boîte d'appât est nécessaire, la distance minimale entre les boîtes d'appât doit être de 2 m. - - - - jusqu'à 50 g d'appât par point d'appât. Si plus d'une boîte d'appât est nécessaire, la distance minimale entre les boîtes d'appât doit être de 2 m.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Emballage primaire RODEX-Grain est offert en sacs de PP (25, 30, 40, 50g) Emballage secondaire Les sacs sont ensuite emballés : - Seau PP, Boîte en carton ou sachets de PP jusqu'à 50 g Boîtes à appâts pré-remplies. 1*25g, 2*25g, 1*30g, 1*40g of 1*50g.

4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres des rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

4.6.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-Voir section 5.2

4.6.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Voir section 5.3

4.6.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-Voir section 5.4

4.6.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Voir section 5.5

4.7 Description de l'utilisation

Utilisation 7 - Rats – grand public – intérieur

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Rattus norvegicus-rat brunjuvéniles et adultes

Rattus rattus-rat noirjuvéniles et adultes

Domaine d'utilisation	Intérieur à l'intérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts - - Appât prêt à l'emploi (en sachets) à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Taux et fréquences d'application	- Rats: jusqu'à 200 g d'appât par point d'appât. Si plus d'une boîte d'appât est nécessaire, la distance minimale entre les boîtes d'appât doit être de 5 m. - - - - Rats: jusqu'à 200 g d'appât par point d'appât. Si plus d'une boîte d'appât est nécessaire, la distance minimale entre les boîtes d'appât doit être de 5 m.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Emballage primaire RODEX-Grain est offert en sacs de PP (25, 30, 40, 50, 70, 100, 150 g) Emballage secondaire Les sacs sont ensuite emballés : - Seau PP, Boîte en carton ou sachets de PP jusqu'à 150 g Boîtes à appâts pré-remplies. 2 à 6 *25g, 1 à 3*50g, 1*100g ou 2*100 g.

4.7.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

4.7.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-Voir section 5.2

4.7.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-Voir section 5.3

4.7.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-Voir section 5.4

4.7.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-Voir section 5.5

4.8 Description de l'utilisation

Utilisation 8 - Rats – grand public – extérieur autour de bâtiments

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Rattus norvegicus-rat brunjuvéniles et adultes Rattus rattus-rat noirjuvéniles et adultes
Domaine d'utilisation	Extérieur extérieur autour de bâtiments
Méthode(s) d'application	Application des appâts - - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés. - Points d'appâts couverts et protégés.
Taux et fréquences d'application	- Rats: jusqu'à 200 g d'appât par point d'appât. Si plus d'une boîte d'appât est nécessaire, la distance minimale entre les boîtes d'appât doit être de 5 m. - - - - Rats: jusqu'à 200 g d'appât par point d'appât. Si plus d'une boîte d'appât est nécessaire, la distance minimale entre les boîtes d'appât doit être de 5 m.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Emballage primaire
RODEX-Grain est offert en sacs de PP (25, 30, 40, 50, 70, 100, 150 g)
Emballage secondaire
Les sacs sont ensuite emballés :
- Seau PP, Boîte en carton ou sachets de PP jusqu'à 150 g
Boîtes à appâts pré-remplies.

2 à 6 *25g, 1 à 3*50g, 1*100g ou 2*100 g.

4.8.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.

Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés. Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

4.8.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-Voir section 5.2

4.8.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-Voir section 5.3

4.8.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-Voir section 5.4

4.8.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-Voir section 5.5

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Professionnels et professionnels ayant des compétences avancées démontrées

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.

Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.)

- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
- [Si requis par la politique ou la législation nationale] Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (EN 374, catégorie III).

uniquement pour professionnels ayant des compétences avancées démontrées

- L'utilisateur détermine lui-même la fréquence des inspections de la zone traitée, à la lumière des résultats de l'étude réalisée au début du traitement.
- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable.
- Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.

uniquement pour professionnels

Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.

uniquement pour professionnels

- Retirer tout appât restant ou les postes d'appâtage au terme de la période de traitement.
- Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât].
- Appât en vrac grains: Placez l'appât dans la station d'appât à l'aide d'un dispositif de dosage. Après avoir placé l'appât, nettoyer en évitant la formation de poussière, par exemple, à l'aide d'un chiffon humide.
- Appât en vrac grains: La décantation est à éviter. Dans le cas où la décantation ne peut être évitée, des gants et un RPE de APF 10 doivent être utilisés.

Grand public

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant d'utiliser des produits rodenticides, envisager la possibilité de recourir à des méthodes de contrôle non chimiques (des pièges par exemple).
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Les postes d'appâtage doivent être placés à proximité immédiate de l'endroit où l'activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures. - Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât].
- Placer les postes d'appâtage hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés. - Placer les postes d'appâtage à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces qui entrent en contact avec ces derniers.
- Ne pas placer les postes d'appâtage à proximité de systèmes d'évacuation des eaux où ils pourraient entrer en contact avec de l'eau.
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit.
- Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- Retirer tout appât restant ou les postes d'appâtage au terme de la période de traitement.

5.2. Mesures de gestion des risques

Professionnels et professionnels ayant des compétences avancées démontrées

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.

- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la brochure) doivent indiquer clairement que le produit ne doit être délivré qu'à des utilisateurs professionnels formés, disposant d'une certification attestant qu'ils respectent les exigences applicables en matière de formation (par exemple «à l'usage des professionnels formés uniquement»).

uniquement pour professionnels ayant des compétences avancées démontrées

- Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.

- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement

uniquement pour professionnels ayant des compétences avancées démontrées

- Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.

- Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage couverts et protégés, entre les applications.- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale [Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée].

uniquement pour professionnels

- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement (par exemple, au moins deux fois par semaine).

uniquement pour professionnels

- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.

uniquement pour professionnels

- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants:

- Le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple, «à usage professionnel uniquement»).

- Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés (par exemple, «à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés uniquement»).

- Les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 de ce document (par exemple, «étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»).

uniquement pour professionnels

- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours.

Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.

Grand public

- Envisager l'adoption de mesures de contrôle préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.

- Ne pas utiliser de rodenticides anticoagulants en guise d'appâts permanents (par exemple, pour éviter toute infestation de rongeurs ou pour détecter l'activité de rongeurs). - Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants:

le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés (par exemple, «à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés uniquement»).

- Les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 de ce document (par exemple, «étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»).

- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. - Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.

- Rechercher et éliminer les cadavres de rongeurs pendant le traitement, au minimum chaque fois que les postes d'appâtage sont inspectés. - Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale [Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée].

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.

Antidote : Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.

En cas :

- d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse ;
- d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau et garder les paupières ouvertes au moins 10 minutes ;
- d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissement. En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin ou le Centre Antipoisons (tél 070 245 245) et présentez le contenant du produit ou l'étiquette. Contacter un vétérinaire ou le Centre Antipoisons (tél 070 245 245) en cas d'ingestion par un animal domestique.

Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «Rodex- Grains numéro d'autorisation: xxxx»; «bromadiolone» et «en cas d'incident, contacter un centre antipoison (tél 070 245 245)

Dangereux pour la faune.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale [L'emballage et les restes (consommés ou non) de rodenticides sont considérés comme des déchets dangereux. L'enlèvement et la destruction doivent être effectués par une entreprise spécialisée ou agréée]. Ceci afin de limiter le risque d'ingestion et d'empoisonnement des enfants, animaux de compagnie et autres animaux.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil. Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.
Durée de conservation : 2 ans à partir de la date de production

6. Autres informations

- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.
- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.
- Ce produit contient un agent amérisant et un colorant.

